

**DOSSIER D'INSCRIPTION 2026 - 2027**  
**1<sup>ère</sup> CAP / 2<sup>nde</sup> professionnelle / 1<sup>ère</sup> passerelle**

En cas de refus de la place d'affectation proposée, ayez l'obligeance de nous en informer le jour même par téléphone au 04 74 32 76 75 (demander Mme Ruiz ou Mme Coitou, CPE)

Les familles ou les élèves majeurs doivent impérativement rapporter au lycée leur dossier complet selon le planning ci-dessous :

| MERCREDI 1 <sup>er</sup> JUILLET |                  |
|----------------------------------|------------------|
| 8h30 – 10h30                     | 2MBBE (32)       |
| 10h30 – 12h30                    | 2MRC (32)        |
| 12h30 – 13h30                    | Pause méridienne |
| 13h30 – 14h30                    | 1CAP EPC (12)    |
| 14h30 – 16h00                    | 1CAP AEPE (24)   |
| 16h00 – 17h00                    | 2MCC (15)        |
| 17h00 – 18h00                    | 1CAP ECP (16)    |

| JEUDI 2 JUILLET |                    |
|-----------------|--------------------|
| 8h30 - 10h30    | 2MGATL (32)        |
| 10h30 – 12h30   | 2ASSP (30)         |
| 12h30 – 13h30   | Pause méridienne   |
| 13h30 – 15h30   | Passerelle (20-25) |

Pièces obligatoires à rendre (placer les pièces dans l'ordre indiqué ci-dessous et cocher après vérification) :

- Fiche de renseignements complétée et signée
- Fiche de renseignements complémentaire complétée et signée
- Photocopie de la carte d'identité de l'élève (recto-verso) du livret de famille et du jugement (pour les parents divorcés ou séparés)
- Fiche urgence médicale et photocopies des vaccinations (indiquer nom, prénom et classe)
- Autorisation de transfert du dossier médical
- Attestation médicale de vaccination pour les élèves bac pro ASSP ET CAP AEPE, **obligatoire**
- Fiche de renseignement intendance, **joindre obligatoirement un RIB**
- Pour la restauration, à partir du 25 août 2026, vous devez créer un compte turbo self et l'approvisionner pour les demi-pensionnaires afin de pouvoir réserver les repas
- Note d'information sur la laïcité
- Autorisation du droit à l'image
- Photocopie de l'attestation « savoir nager »
- Fiche demande d'internat

Pièces facultatives à rendre si adhésion :

- Bulletin d'adhésion de « maison des Lycéens », accompagné d'un chèque de 10 € à l'ordre de la MDL
- Bulletin d'adhésion de « l'Association Sportive » accompagné du chèque de 20€ ou 25€ à l'ordre de l'Association Sportive

Informations diverses à lire :

- Dossier inscription
- Transports scolaires
- Service hébergement demi-pension / internat
- Information PAI
- Information demande d'aménagements
- Coupon réponses
- PFMP pour les 1 CAP AEPE

**Un dossier spécifique « internat » sera transmis aux élèves concernés**

Situé à Bourg en Bresse à proximité du centre-ville, de la gare SNCF et des dessertes de car, le lycée des Métiers Marcelle PARDE accueillera votre fils ou votre fille pour la rentrée prochaine.

**L'entrée des visiteurs** (familles, parents) se fait par **l'accueil du lycée au 47 avenue Alsace Lorraine**.

En revanche, quel que soit le lieu de déroulement des cours, **l'entrée et la sortie des élèves** s'effectuent **par le Hall, dont l'entrée est située sur l'esplanade rue Ampère**.

### Rentrée des élèves :

**Mardi 1er septembre à 8h : présence impérative toute la journée**

**Elèves concernés : 1CAP, 2<sup>nd</sup>e professionnelle**

La matinée sera consacrée à l'accueil des élèves **sous la conduite du professeur Principal**.

Le mercredi matin, les élèves seront accueillis par leur professeur Principal. Les cours débuteront selon l'emploi du temps à partir du jeudi.

Le carnet de correspondance sera à valider sur l'ENT du lycée. L'établissement sera présenté et le règlement intérieur (base des principes de la vie collective dans le lycée), sera explicité et commenté.



**Toute absence injustifiée le jour de la rentrée a pour conséquence l'annulation de l'affectation de l'élève, donc la perte de sa place.**

En cas d'absence le jour de la rentrée liée à une difficulté exceptionnelle (maladie, accident), l'élève sera tenu de présenter un justificatif médical.

### Fournitures – livres – équipements

La liste des manuels scolaires et des fournitures spécifiques est à votre disposition sur le site du lycée à partir du 1<sup>er</sup> juillet (<http://marcelle-parde.elycee.rhonealpes.fr>)

Dès que la carte Pass Région sera activée, vous devrez effectuer les achats qui vous seront demandés pour la rentrée. Cette carte sera nécessaire pour entrer dans le lycée comme pour s'y restaurer.

Liste des fournitures demandées à chaque élève quelle que soit sa classe :

1 agenda – 1 cahier de brouillon – 1 paquet de copies simples et doubles grand format petits carreaux – 1 calculatrice graphique pour les élèves de Bac pro – stylo à encre ou à bille – crayon à papier et gomme blanche – rayons feutres ou couleurs – surligneurs – règle double décimètre – équerre – compas – petite agrafeuse – colle – rouleau de scotch – 1 paire de ciseaux à papier – 1 trousse – **1 tenue d'Education Physique et Sportive obligatoire**.

### Sorties autorisées par les parents - assurance

- Les parents sont invités à se reporter au règlement intérieur (paragraphe 5).
- Une attestation d'assurance scolaire en responsabilité civile est demandée et devra être fournie dès la rentrée scolaire

- Sauf urgence constatée par le personnel infirmier, **les rendez-vous médicaux** (médecin, dentiste, etc...) **devront être pris en dehors des heures de cours.**

### Permanence de l'assistante sociale, de la psychologue de l'Éducation Nationale

Les jours et les heures vous seront communiqués.

### Internat

**En cas de demande d'internat, un dossier spécifique sera donné à la famille qui doit le compléter et le rendre au plus tard le jour de la rentrée.**

L'internat du lycée Pardé est exclusivement réservé aux filles. Les garçons qui souhaitent être interne peuvent éventuellement être hébergés dans les internats de garçons de lycée de Bourg en Bresse dans la limite des places disponibles.

### Sécurité

- **Incendie** : le lycée dispose de plusieurs détecteurs de fumées ainsi que des déclencheurs d'alarme répartis sur tout l'établissement. Plusieurs exercices sont programmés dans l'année. Tout déclenchement volontaire entraîne un conseil de discipline du ou des contrevenant(s).
- **Intrusion** : nous procédons chaque année à un exercice de confinement.
- **Contrôle d'accès** : chaque élève du lycée dispose d'une carte Pass'Région qui permet de rentrer dans l'établissement et de pouvoir se restaurer.
- **Vidéosurveillance** : 15 caméras sont installées à l'intérieur de notre établissement ou au niveau des entrées extérieures à des fins de sécurité des biens et des personnes notamment pour la lutte contre la violence entre élèves, les dégradations, les vols, ...



LYCEE DES MÉTIERS Marcelle PARDÉ

47 avenue Alsace lorraine – BP 303  
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

Téléphone : 04 74 32 76 75

[Ce.0010021t@ac-lyon.fr](mailto:Ce.0010021t@ac-lyon.fr)

Adresse du site : <http://marcelle-parde.elycee.rhonealpes.fr/>

## Un peu d'histoire...

*En 1883, Jules FERRY, Président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux arts, et Vincent TRIQUET, maire de BOURG EN BRESSE, signent un traité au sujet de la fondation à BOURG d'un lycée de jeunes femmes, recevant des externes libres et surveillées (c'est-à-dire restant à l'étude le soir). La ville propose, pour installer le nouvel établissement, les locaux de l'ancienne gendarmerie, entre la route de LYON, le chemin de ronde (qui devient en 1887 le Boulevard Paul BERT) et l'étroite rue de la plume.*

*L'architecte Tony FERRET est recruté pour élaborer les plans d'un nouveau bâtiment.*

*Le 7 septembre 1888, le maire et l'Inspecteur d'Académie peuvent annoncer à la presse l'ouverture, pour le 1<sup>er</sup> octobre 1888, du lycée national de jeunes filles de BOURG. La première rentrée compte 79 élèves, toutes externes. Les effectifs ne cessant d'augmenter, il faut construire un internat, ce qui est fait en 1896. En juillet 1903, le lycée de jeunes filles devient le lycée Edgar QUINET, en l'honneur du centenaire de la naissance du philosophe et écrivain.*

*La bâtiment est réquisitionné pendant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale : il devient hôpital militaire. Ne pouvant plus accueillir d'internes, le lycée perd plus de 50 élèves.*

*Lors de la 2<sup>de</sup> guerre mondiale, le lycée redevient hôpital militaire mais l'internat peut rouvrir car peu de blessés y sont acheminés jusqu'en 1944, quand les allemands s'installent dans les locaux.*

*L'après guerre comporte beaucoup de difficultés : vétusté des locaux, rationnement...*

*Cependant, les effectifs ne cessent de croître. En 1967, par exemple, il y a plus de 1200 élèves.*

*En 1970, le lycée déménage dans ses nouveaux locaux et le lycée professionnel est baptisé en 1971 Marcelle PARDÉ, prenant le nom de celle qui occupa les fonctions de directrice du lycée Edgar QUINET de 1932 à 1935 et qui fut résistante puis déportée à RAVENBRÜCK où elle mourra en janvier 1945.*

*Le lycée a été entièrement restructuré en 2002.*